

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2018

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, il est 19 heures 01. Si vous voulez bien vous asseoir.

Qui fait l'appel ? La plus jeune ? Je vais donc ouvrir la séance et j'appelle Madame Laëtitia DEFFOBIS pour faire l'appel des adjoints. Ceux qui ont des procurations l'annoncent, bien sûr.

Madame DEFFOBIS, c'est à vous.

Madame Laëtitia DEFFOBIS salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Juste une minute sur Jean-Luc SANCHE.

Jean-Luc SANCHE a eu un très grave problème de santé. Nous avons cru à un moment donné qu'il était vraiment dans une situation très difficile. Il est Salon-de-Provence, il « reprend du poil de la bête ». Certains ont pu le voir. Nous avons essayé de ne pas le déranger. C'était une très, très grosse intervention chirurgicale. Aujourd'hui, il a l'œil pétillant. Il va aller se reposer et il reviendra avec nous pour travailler sur toute la sécurité civile. Il m'a déjà posé des questions dimanche dernier et m'a demandé comment cela allait. Je lui ai dit de ne pas se faire de souci. Donc, voilà.

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit l'appel nominal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX (à partir de 19 heures 10 avant le vote de la délibération n° 92-2018),

Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à partir de 19 heures 15 avant le vote de la délibération n° 93-2018), Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Maryse RODDE par Jean GUILLON

Fadela AOUMMEUR par Frédéric VIGOUROUX

Géraldine BUTI par Olivier JULIEN

Monique TRINQUET par Gérald GUILLEMONT

Jean-Luc SANCHE par Daniel HIGLI

Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOUX (à partir de 19 heures 10 avant le vote de la délibération n° 92-2018)

Ange POGGI par Marc THOMAS

Étaient absents excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques BAUDOUX (*jusqu'à 19 heures 10 après le vote de la délibération n° 91-2018*)

Jérémy PARDIES (*jusqu'à 19 heures 10 après le vote de la délibération n° 91-2018*)

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 heures 15 après le vote de la délibération n° 92-2018*)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE.- Bien ! Nous avons largement le *quorum* malgré ces absences ou de maladie ou professionnelles. Je vais demander maintenant à ce que nous validions le secrétariat de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons demander à Madame Anne-Marie CHAYOT ou à Madame Marie-Pierre VIAL, Madame VIAL souhaitant encore le laisser à Madame CHAYOT. Madame CHAYOT qui ne le savait pas, est candidate. Y a-t-il une autre candidature ? Non ? Merci.

Madame Anne-Marie CHAYOT, vous serez la secrétaire de séance.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée Secrétaire de séance.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 11 avril 2018. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Merci aux services, à Madame, ainsi qu'aux services de la Ville. C'est parfait.

Nous passons aux délibérations et à la question n° 1. C'est Monsieur Eric MARCHESI.

B/ DÉLIBÉRATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Éric MARCHESI.- Les trois délibérations qui suivent ont trait aux élections professionnelles. La première concerne l'organisation commune des instances paritaires entre la Ville et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Miramas et l'abrogation de la délibération n° 255-2013 du 18 décembre 2013.

N° 01 – ORGANISATION COMMUNE DES INSTANCES PARITAIRES ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. DE MIRAMAS – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 255-2013 DU 18 DÉCEMBRE 2013

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est uniquement la continuation de ce qui est en place actuellement. C'est uniquement généré par les élections professionnelles du 6 décembre qui nécessitent de reprendre ces délibérations et qui reconduisent à l'identique ce qui existe actuellement.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Y a-t-il des questions ? Ce rapport n'est que technique. C'est pour lancer officiellement et réglementer tout ce qui concerne l'organisation des élections.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 2. Monsieur MARCHESI,
on continue.

**N° 02 – MAINTIEN DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ
TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME ENTRE LE COLLÈGE DES
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET LE COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA
COLLECTIVITÉ ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA
COLLECTIVITÉ – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 168-2014 DU
11 JUILLET 2014**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est donc la même chose. Enfin, ce n'est pas la
même chose, mais c'est toujours dans le cadre des élections professionnelles. Il s'agit
uniquement d'une procédure administrative qui nécessite l'abrogation d'une délibération et la
reprise à l'identique de la même chose. Je réprecise que c'est exactement la même chose que
ce que c'était au niveau des garanties, des demandes, des représentations, etc.

Monsieur le MAIRE.- Là, c'est donc le nombre. Y a-t-il des questions ? S'il n'y
en a pas, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 3.

N° 03 – MAINTIEN DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT), MAINTIEN DU PARITARISME ENTRE LE COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET LE COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 169-2014 DU 11 JUILLET 2014

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, c'est la même chose, mais pour le CHSCT. Il s'agit d'une délibération qui propose de conserver la même proposition, le nombre égal, le paritarisme, etc., en vue des élections du 6 décembre prochain.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 4.

N° 04 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE PERSONNEL S.I.A.N.P.O.U. AUPRÈS DE LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX rejoint la séance à 19 heures 10.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une compensation qui existe sur l'ex-SAN Métropole. Nous avons voté au Conseil de territoire la semaine dernière, et je voterai vendredi au Conseil métropolitain. Il y a une convention entre nous et le CT5. Cette convention est payante de leur part, pour nous demander de faire des compensations qui existent au moment où nous avons fait la déviation du Village de Marques, c'est-à-dire, en clair, suivre le lézard ocellé, suivre les ophrys, puisque nous avons remis des terrains en compensation de la création de la déviation avec l'État, et dans le même temps, le Village de Marques avec la Métropole.

La Métropole a demandé à la Ville si nous pouvions le faire. Nous lui avons dit « oui ». Nous avons trouvé un agent au SIANPOU, qui avait les compétences pour le faire. Le SIANPOU nous a donné son accord pour détacher cet agent chez nous. Nous passons une convention. De l'autre côté, évidemment, nous allons facturer à la Métropole l'action de cet agent. Chaque année, cet agent fera un rapport qui sera présenté à la Métropole sur le suivi. Voilà la situation.

Le président du SIANPOU ne peut pas voter. D'accord ? Faites toujours attention de suivre la règle : tous ceux qui sont dans des structures ne doivent pas voter. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT :

Olivier JULIEN (et sa procuration)

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 5 avec Monsieur Olivier JULIEN. Prenez le micro.

ENVIRONNEMENT

N° 05 – FONDS D’INITIATIVES ÉCOLOGIQUE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU COMITÉ D’INTÉRÊT DE QUARTIER DE MIRAMAS LE VIEUX AU TITRE DE L’ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 15.

Monsieur le MAIRE.- C’est un très beau projet des habitants du Vieux Miramas que nous suivons et qui vont permettre de développer ce que nous faisons dans toute la ville, c’est-à-dire des jardins partagés, des jardins sans pesticide, bien sûr. Nous poursuivons.

Y a-t-il des questions ? S’il n’y en a pas, nous passons au vote.

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Ils sont très contents. C’est bien, parce que c’est un dossier pour le Vieux Miramas. Cela fait toujours plaisir, surtout à Jean-Marie PASCAL, quand on avance sur le Vieux Miramas.

Nous passons à la question n° 6 avec Monsieur Gérald GUILLEMONT.

TECHNIQUE

N° 06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D’AMÉNAGEMENT (CDDA) 2018-2020

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération pour 13 millions d'euros. Je vous demande donc toute votre attention. Il s'agit pour nous de renouveler la demande de subvention que nous présentons au département des Bouches-du-Rhône pour la mise en place d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) pour les trois exercices : 2018, 2019 et 2020. La Commune souhaite bénéficier de ce type de contractualisation avec le Département pour financer les opérations dont je vais parler ensuite.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Trois équipements sont concernés. Il y a d'une part la salle des fêtes Pierre Tristani qui a fait l'objet de beaucoup de réflexions de la part de la majorité, parce que le problème est particulièrement complexe.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Ensuite, il y a un dossier extrêmement important sur lequel nous avons travaillé depuis plusieurs années concernant la réhabilitation du groupe scolaire La Carraire. C'est donc dans le cadre du pôle Carraire. Nous savons tous ici que les conditions d'enseignement à certaines périodes de l'année sont d'un grand inconfort pour les élèves, comme pour les personnels et les personnels enseignants, compte tenu des choix faits à l'époque en matière architecturale et technique. Il y a donc un gros programme de réhabilitation à mettre en œuvre pour que les usagers de ce groupe scolaire soient dans de bonnes conditions.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Juste à côté, vous avez le parc de La Carraire. La commune en a reçu la gestion et le transfert il y a déjà bien des années. Il convient maintenant de procéder à sa requalification.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Nous avons fixé à 50 % le taux de la subvention que nous sollicitons de l'Assemblée départementale, avec le ferme espoir, étant

donné qu'il s'agit d'équipements urbains essentiels à la vie sociale sur Miramas, notamment le pôle Carraire, que cette demande soit reçue favorablement. Vous avez le tableau avec les montants hors taxes. Pour la salle des fêtes, pour le programme sur 2018-2019, ce sont 5 670 000 euros. Pour le quartier La Carraire, donc la réhabilitation du groupe scolaire dans le pôle Carraire, ce sont 6 736 000 euros. Pour la création du parc urbain et la requalification des espaces extérieurs au parc de La Carraire, ce sont 1 236 874 euros. Le total est donc de 13 millions d'euros. Nous avons le ferme espoir que le Département nous accorde 6,8 millions d'euros de subvention.

C'est aussi un exemple de la montée en charge à laquelle nous procédons maintenant depuis deux ans en termes de capacité à produire des dossiers d'équipements lourds et pouvoir prendre en charge l'ensemble des équipements qui nous ont été transférés au 1^{er} janvier 2015. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUILLEMONT, comme vous en avez fait une explication exhaustive, j'espère que nous aurons le résultat qui va avec. Je vous charge donc de travailler dans ce sens. Oui, nous allons nous adresser au Conseil départemental. À l'occasion d'ailleurs, ce courrier est parti avec le tableau au Conseil départemental et nous attendons son retour, sachant que, comme je l'ai lu avec beaucoup d'attention dans la presse, la présidente du Conseil départemental aide toutes les communes, et je ne doute pas qu'elle nous aidera aussi.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Madame ARNAUD, nous passons à la question n° 7.

N° 07 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA GRANGE DU CLOS AMBROISE

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est dans le cadre des bâtiments remarquables du site.

Monsieur le MAIRE.- Oui, et ce dossier est soutenu par l'État et par la Région.

Madame Paulette ARNAUD.- Par la Région et par le Département. C'est un gros dossier.

Monsieur le MAIRE.- Nous le suivons donc à notre juste place.

Madame Paulette ARNAUD.- Et il y a d'autres financements aussi, bien sûr.

Monsieur le MAIRE.- Bien ! Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 8. Monsieur Jerry GRUAT.

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

N° 08 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PARKOUR MIRAMAS – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- Je peux aussi préciser que le Conseil municipal des jeunes participera à l'animation de deux soirées, une soirée le 16 juillet au Boulodrome et la dernière soirée de fermeture le 26 juillet 2018, à Saint-Suspi.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- Je précise que sur ces deux lignes concernant la prise en charge de certains frais, il s'agit du total de tous les événements des trois semaines de « Mes Vacances à Miramas » pour les six structures associatives.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Oui, passe à : « l'association s'engagera à ».

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci bien. Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS. Vous passez le micro à Madame Cécile DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Bonsoir. Si je comprends bien, on va passer le même type de rapport pour l'OMS...

Monsieur Jerry GRUAT.- Tout à fait.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. En quoi cela justifie-t-il une subvention supplémentaire dans la mesure où ces associations sont pleinement dans leurs vocations ? Il n'y a rien de plus ni de moins. Dans leurs subventions, je suppose qu'il était bien prévu qu'elles organisent une partie des vacances d'été, auquel cas, nous pourrions nous interroger sur la nature de leurs vocations.

Il y a autre chose que je ne comprends pas. On liste ce qu'elles seront amenées à faire, à savoir la communication. Jusque-là, n'était-ce pas le service Communication de la Mairie qui faisait les propositions aux habitants dans le journal par les moyens qui lui sont propres, de ces vacances ? Pourquoi ces associations font-elles la promotion de ces vacances ? Jusque-là, c'était fait par le service Communication. Non ?

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GRUAT, une réponse.

Monsieur Jerry GRUAT.- À la première question, l'événement « Mes Vacances à Miramas » 2018 est une demande de la Ville. Je crois qu'à l'origine, en 2009, c'était des jeunes. Nous l'avons modifié, nous avons demandé aux structures, notamment aux centres sociaux, de bien vouloir nous aider et de participer à cette manifestation. Ensuite, nous l'avons appelé « Mes Vacances à Miramas », car on s'est aperçu au fil du temps que c'était devenu familial. On a donc décidé de les aider financièrement, parce que c'est tout de même un plus dans leur budget, à organiser ces vacances à Miramas, déjà, car nous les avons sollicités pour cela.

Monsieur le MAIRE.- Pour être clair, c'est au-delà de l'activité qu'ils font dans leur convention-cadre, en plus d'être plus présents l'été sur différents quartiers de la ville. C'est pour cela que nous avons décidé de les soutenir. C'est un budget que l'on a depuis à peu près sept ans maintenant, qui a changé de nom, mais qui est le même financièrement.

La deuxième question.

Monsieur Jerry GRUAT.- Je tiens à préciser que les centres sociaux ne sont pas fermés pendant cette période. Ils assurent donc leur travail habituel pendant cette période.

Pour la deuxième question, on explique les coûts que va engendrer cette manifestation notamment en termes de communication, de festivité, et au niveau du CTM (Centre Technique Municipal) aussi. Ce ne sont pas les associations qui les prennent en charge, mais c'est la Ville.

Monsieur le MAIRE.- Pour plus de transparence, la Ville indique systématiquement dans ces conventions ce qu'apporte la commune en nature. Pour la communication, les *flyers*, etc., c'est la commune qui va s'en charger. Est-ce bien cela, Monsieur GRUAT ?

Monsieur Jerry GRUAT.- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Les organismes se chargent de l'animation, de l'organisation, de l'assurance de la manifestation, de la sécurité de la manifestation. Nous, nous nous chargeons de tous les éléments techniques. Par exemple, nous mettons en place du matériel. Ce sont les équipes du CTM qui le font. Vous avez donc tous les coûts, ceux de la Ville, les engagements de la Ville et les engagements de l'association.

Monsieur Jerry GRUAT.- De plus, pour les associations, il y a tout le phénomène de la sécurité. C'est elles qui le prennent en charge, par contre (agents de sécurité, de contrôle, etc.) Là aussi, cela leur fait des coûts supplémentaires que nous ne pouvons pas leur demander d'assurer sur leur budget normal de l'année.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Pour la question n° 9, c'est la même chose, mais avec l'OMS. On ne va peut-être pas tout répéter, c'est la même chose.

Monsieur Jerry GRUAT.- Si vous le permettez, on ne va peut-être pas tout relire.

Monsieur le MAIRE.- Non, mais une question se profile. Les titres, c'est la même chose.

N° 09 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est le même système avec l'OMS et vous en avez le contenu.

Monsieur Jerry GRUAT.- Tout à fait.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci bien. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE.- Merci. Nous passons à la question n° 10. Là, pour le coup, Monsieur Jerry GRUAT ne prendra pas part au vote, puisqu'il est dans le Conseil d'administration. Il s'agit de l'association socioculturelle dite « La Passerelle ». C'est à Carraire. Il s'agit du même dispositif, mais avec des organisations différentes, des engagements.

N° 10 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE LA PASSERELLE – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Tout cela dépend des programmes.

Madame DUMAS, avez-vous une question ?

Madame Cécile DUMAS.- Qu'est-ce qui justifie l'écart de subvention ?

Monsieur Jerry GRUAT.- Pour cette manifestation, l'association met à disposition certains matériels, et surtout du personnel. Dans leur budget consolidé, nous retrouvons le coût de ce personnel sur toute la semaine.

Monsieur le MAIRE.- Tous les centres ne font pas la même chose. Soit ils prennent des contractuels (animateurs, éducateurs sportifs, etc.), soit ils mettent à disposition des personnels du centre social, et à ce moment-là, cela n'a pas la même valeur. Après, ils font aussi plus d'activités. Chaque centre ayant proposé ce qu'il voulait faire, la différence – et c'est votre question – entre les centres correspond au volume d'activités qu'ils proposent et des personnels mis à disposition.

Monsieur Jerry GRUAT.- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Maintenant, nous partons à Giono, dans le quartier nord. Je pense que c'est la même chose.

N° 11 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL JEAN GIONO – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, vous êtes tout à fait précis. Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Nous continuons avec l'association Centre social Albert Schweitzer. Monsieur GRUAT ne prendra pas part au vote, puisqu'il est au Conseil d'administration. C'est la même chose pour ce rapport.

N° 12 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Pour la MJC, je quitte la séance et je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote de la prochaine délibération.

À l'unanimité, la présidence de séance est donnée à Monsieur Jean GUILLON.

N° 13 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS (MJC- MPT) – MES VACANCES À MIRAMAS 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QUE PRÉSIDENT OU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION OU D'UNE ASSOCIATION INTÉRESSÉE :

Frédéric VIGOUROUX (et sa procuration)

Monsieur le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Je n'ai pas pris part au vote et j'ai quitté la séance, car je crois que je suis président d'honneur de ce « truc ». Forcément, maintenant, on ne peut plus rien faire du tout. Donc, voilà. La question n° 14 a été faite par Monsieur PARDIES, mais je sens qu'il en a très envie concernant les équipements communaux. Ce sera donc Monsieur Jacques BAUDOUX.

N° 14 – CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCÉES

**PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Il s'agit d'une convention que nous renouvelons chaque année. C'est de l'argent des recettes qui rentre selon un tarif horaire régional en harmonie avec le tarif horaire communal, dont vous avez les montants dans la convention pour les différents types d'équipements utilisés.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En fait, nous allons leur demander des sous. Très bien. Y a-t-il des questions particulières sur cette convention classique ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 15.

**N° 15 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'OUVERTURE
D'UNE FILIÈRE VENTE DISTRIBUTION LOGISTIQUE (VDL) À LA SECTION
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) DU COLLÈGE
RÉSEAU ÉDUCATION PRIORITAIRE + DE MIRAMARIS**

Rapporteur : Mme Catherine FOURMENT

Monsieur le MAIRE.- Cette section est particulière. Peut-être que Madame Catherine FOURMENT pourrait-elle dire deux mots au micro sur cette section qu'elle

connaît bien ? Avant qu'elle ne le dise, j'ajoute que c'est lors d'une visite avec Monsieur le Recteur, que je remercie beaucoup du suivi et de l'attention qu'il a pour la ville, et surtout du soutien qu'il a pour notre ville, lors d'une rencontre avec cette section particulière, qu'il nous a été demandé par le directeur de participer – le Département le faisait, le Recteur le faisait – et il restait une partie qui n'était pas faite, notamment sur la question de la vente.

Il se trouve que ce sont des élèves – Madame va le dire mieux que moi – en rupture scolaire, vraiment, et qui apprennent un vrai métier. La Ville a décidé, à titre exceptionnel et en relation avec le Recteur et l'équipe éducative, de les soutenir dans l'investissement de matériels permettant à ces enfants d'apprendre le métier.

Madame, si vous voulez en dire un peu plus.

Madame Catherine FOURMENT.- Très rapidement, ce sont des sections qui accueillent des élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté. En général, ce sont des classes ne dépassant pas 16 élèves, dont 8 élèves en atelier, puisqu'ils bénéficient à partir de la 4^{ème} d'enseignements pratiques. Le collège Miramaris possédait deux ateliers, un atelier d'habitat et un atelier plus tourné vers l'hygiène et la fabrication de cuisine. La décision a été prise d'ouvrir un troisième atelier de magasinage, tout cela en relation évidemment avec le parcours de l'élève et la poursuite d'études possible au lycée Les Alpilles pour ces élèves en CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle). Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Peut-être juste un mot sur le taux de réussite de ces élèves ? Il est exceptionnel, m'a-t-on dit.

Madame Catherine FOURMENT.- Le taux de réussite à quel examen, parce qu'ils en passent deux ? Ils passent un certificat de fin d'études générales où là, ils sont reçus en général à 100 %. Et puis, ils peuvent passer également le DNB (Diplôme National du Brevet), et pour ceux qui se présentent au DNB pro, ils sont effectivement reçus, mais tous ne se présentent pas.

Monsieur le MAIRE.- En tout cas, je trouve que dans ce collège, les choses se passent super bien.

Madame Catherine FOURMENT.- Oui, ce sont des élèves qui sont très bien accompagnés et qui réussissent ensuite leur poursuite d'études en CAP. Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions sur cette aide exceptionnelle pour le collège Miramaris ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Pour la question n° 16, il s'agit de l'approbation de la carte scolaire. En l'absence de Mesdames Maryse RODDE et Monique TRINQUET, je vais faire la présentation.

N° 16 – APPROBATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Généralement, à cette occasion – je ne sais pas si Madame FROUMENT ou Monsieur RICARD peut m'aider –, on a des créations de classes sur la ville. Le problème est que j'ai déjà oublié. Nous avons quatre nouvelles classes sur la ville. Comme je le dis, plus nous avons d'enfants dans cette ville, plus cette ville est heureuse.

Bien ! S'il n'y a pas d'autres questions, vous avez la totalité. Les parents sont reçus. Je remercie l'inspecteur de l'Éducation nationale qui est vraiment très partie prenante, et les directeurs d'écoles qui sont partie prenante aussi, car il ne s'agit pas de choses simples. C'est très compliqué. Je remercie Maryse RODDE, Monique TRINQUET et les services de travailler sur ce sujet pendant plusieurs mois de l'année afin d'éviter, évidemment, soit les fermetures de classes, soit les difficultés.

S'il n'y a pas de question, je vais passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Jacques BAUDOUX, nous passons à la question n° 17.

N° 17 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Peut-on rajouter des choses ? Non. On rajoute juste que c'est le club le plus haut classé de la Ville, puisqu'il est en pro B, ce qui correspond à la deuxième division. Nous allons les aider à revoir l'avenir de manière plus serein. Je me réjouis d'avoir vu un expert-comptable venir nous voir avec le président et nous expliquer la situation exacte de l'association, ce qui nous a permis évidemment de faire cet effort important, mais que nous voulons exceptionnel.

Pas de commentaire ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- D'abord, je ne connais pas le dossier. J'essaie donc de lire entre les lignes ce que vous venez de dire, mais je ne connais ni les tenants ni les aboutissants. Ce que je ne m'explique pas, c'est que lors du dernier Conseil municipal, nous ayons voté le budget avec des subventions allouées aux associations, et qu'un mois après, nous nous retrouvions à voter une subvention qui est plus que conséquente, puisque c'est 70 000 euros, à une association. Je ne sais donc pas de quoi il en retourne. Je ne sais pas quelles sont les difficultés de cette association.

Vous comprendrez qu'à défaut de renseignements, je ne peux pas comprendre que nous ayons voté une subvention il y a un mois et qu'aujourd'hui, nous votions une subvention exceptionnelle de 70 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur BAUDOUX, une réponse ?

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Effectivement, cela semble paradoxal, mais après étude des comptes de résultat, du bilan financier de l'association avec l'expert-comptable de celle-ci et des budgets prévisionnels, on voit qu'il y a une restructuration de la gestion de ce club qui apparaît depuis quelques années à la demande de la Ville, mais qui n'a pas neutralisé un manque à gagner une certaine année, lié à l'attribution d'une subvention par

le SAN Ouest Provence qui existait avant et qui n'existe plus maintenant. Ce manque à gagner s'est reporté d'année en année. C'est ce que l'on appelle un peu « la cavalerie ».

Mais l'équilibre comptable sur un exercice budgétaire étant respecté, la gestion du club revue, une équipe professionnelle ayant été supprimée justement pour avoir moins de charges. Nous pouvons constater que la gestion est saine, mais il reste cette dette, ce manque à gagner qui, à une époque, était lié aux dotations du SAN qui n'existe plus aujourd'hui, ce qui a reporté cette dette d'année en année, au-delà de l'effort de gestion aujourd'hui saine.

Monsieur le MAIRE.- Je reviendrai sur le sujet, mais avant, Monsieur THOMAS, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, si c'est possible.

Monsieur le MAIRE.- Oui, et après, je répondrai à Madame.

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur BAUDOUX, vous venez de dire qu'il y avait une aide du SAN qui n'existe plus aujourd'hui.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Oui, c'est bien cela.

Monsieur Marc THOMAS.- C'était la fameuse subvention considérée pour le sport de haut niveau.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Non, il n'y a pas de sport de haut niveau.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous expliquer, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- C'est pour cela que je vous pose la question.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- C'était lors du mandat précédent. Il n'y avait pas de subvention donnée par le SAN pour le sport de haut niveau à Miramas.

Monsieur Marc THOMAS.- Il y avait quatre clubs qui était dans le sport de haut niveau.

Monsieur le MAIRE.- Si vous me permettez, je vais vous répondre, parce que sinon, il pourrait y avoir un trouble.

Sur la première question de Madame DUMAS, pourquoi la dernière fois, lorsque nous avons fait passer l'ensemble des tableaux des subventions aux associations, n'avons-nous pas mis les 70 000 euros ? C'est parce que nous n'avons pas encore les comptes. Nous ne voulions faire un effort qu'à partir du moment où nous avons un commissaire aux comptes et un expert-comptable qui certifiaient les comptes. Il fallait donc d'abord que la Ville travaille sur ces éléments-là, ce qui a été très bien fait. L'association est venue avec des documents sérieux, expertisés, ce qui nous a permis effectivement de voir que cette situation de déficit de l'association ne lui permettait pas de continuer son activité. C'est pour cela que nous finançons une subvention exceptionnelle de rééquilibrage sur l'association. Premier point, première réponse.

Deuxième réponse. Il n'y a jamais eu de subvention au titre du sport de haut niveau. Il n'y en a pas eu. Il y avait une enveloppe, dont je vais taire l'origine, que l'on appelait « la troisième enveloppe » sur la politique de la ville et sur laquelle on avait agi. La question qui se pose – et je le répète – et la discussion que nous avons avec l'association et qui va se continuer tout au long de cette année est que la Ville n'a pas la capacité financière à soutenir le sport de très haut niveau.

Il y a des moments où dans certaines communes aujourd'hui, compte tenu de la situation des collectivités territoriales, on peut encore aider, parce que la gestion de la commune est suffisamment saine pour nous permettre de dégager des budgets exceptionnels par moment pour aider les gens. Mais nous n'avons pas la capacité financière seule de soutenir un club de très haut niveau sur la ville comme Aix-en-Provence ou comme d'autres qui le font, parce que nous n'avons pas non plus de parrains, entreprises privées, qui viennent et qui financent aussi la moitié, généralement, ou les deux tiers d'un club. Nous n'avons pas cela. Donc, nos clubs, et celui-ci en particulier qui avait deux équipes en pro B, voire qui pouvaient quelquefois monter en pro A, féminin et masculin, ont été obligés de se réorganiser.

Ce que nous souhaitons voir et ce sur quoi j'ai été très rassuré, pendant cette période après le vote, quand nous avons travaillé pendant plusieurs séances avec eux, c'était l'effort qu'a fait le club, notamment sur la formation des encadrants, sur le fait aussi qu'un grand nombre était complètement bénévole, ce dont nous nous sommes aperçu, alors qu'avant, ils étaient salariés. Ils ont fait un effort considérable sur le plan du personnel pour continuer l'activité du club sans en avoir les ressources nécessaires. Nous avons donc décidé collectivement qu'il fallait le remettre à jour par rapport à sa situation d'endettement, en termes d'URSSAF, de salaires.

Comme tout est bien organisé, cette année, ils arrivaient à un équilibre budgétaire sur l'année 2017. Nous nous sommes donc dit que pour qu'un club de haut niveau de tennis de table continue d'exister, tout en disant au président que s'ils vont en pro A, puis en championnat d'Europe, on aura du mal, nous, à suivre, Jacques BAUDOUX et Jérémie PARDIES ont accepté finalement de remettre à flot l'association, afin qu'ils paient un certain nombre de dettes qu'ils avaient pour redémarrer sur une situation saine et avec un projet sportif qui corresponde à l'organisation. Cet effort est très important, mais en même temps, il était nécessaire. Sinon, le club allait s'arrêter immédiatement. Mais le club s'arrêtant immédiatement, d'une part, les enfants de Miramas n'auraient pas pu continuer à jouer au tennis de table, et d'autre part, nous aurions eu une difficulté majeure de paiement des dépenses notamment sur l'URSSAF, etc.. Nous ne souhaitons vraiment pas que le club se retrouve dans cette situation. Voilà exactement *the situation*. Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Si nous votons ce soir ces 70 000 euros de subvention exceptionnelle, c'est simplement lié au fait que la subvention du SAN n'existe plus.

Monsieur le MAIRE.- Non, ce n'est pas uniquement cela. C'est lié aussi au fait que l'activité du club, avec deux équipes pro, était relativement forte. Au tennis de table, ce n'est pas simple quand ils sont en pro B, car il se déplace dans toute la France, alors que lorsque l'on est dans certains clubs en région, ils se déplacent en région. Quand on se déplace dans toute la France, cela fait des frais considérables. Ils se sont donc retrouvés aussi avec des frais très importants. Il n'y avait pas que le manque à gagner. Il y avait aussi les frais qui étaient, de mon point de vue, trop importants pour que le club puisse les épurer. Donc, on remet tout à zéro. Voilà.

Madame Cécile DUMAS.- Je vais être agréable et je vais le voter, mais vous comprendrez mes questions. Il y a quelques années, pas si lointaines que cela, on m'a proposé de voter une subvention de 80 000 euros en me disant que tout allait bien pour une autre association de la ville. Pour le coup, je connaissais véritablement les tenants et les aboutissants, et je savais que l'histoire n'était pas aussi claire. Je répète qu'il n'y a pas de malice dans ma question. Je ne connais pas du tout l'association de tennis de table. Donc, j'entends ce que vous me dites.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je vous en remercie, sachant que la dernière fois que nous avons voté une subvention exceptionnelle, nous savions très exactement ce pourquoi nous l'avions fait, et je me réjouis que la situation financière d'une certaine structure soit aujourd'hui extrêmement équilibrée. Mais vous savez, cela a fait jurisprudence, parce que dans d'autres villes et dans d'autres clubs, les gens ont vite changé d'attitude. Les gens de l'URSSAF sont des gens qui appliquent les règles, mais qui ont aussi une interprétation de celles-ci. Dans le milieu sportif, il y a eu des interprétations qui ont fait très, très mal, mais il n'y a pas que nous. Il y a eu des problèmes dans toute la France.

Bien ! Nous allons donc passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur BAUDOUX, oui, c'est la convention qui va avec.

N° 18 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Oui, le point suivant concerne la convention qu'il faut modifier, puisque l'on modifie le montant de l'aide financière avec cette subvention exceptionnelle. On modifie donc la convention. On propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et la présente délibération.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur BAUDOUX. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLON, c'est à vous pour le point suivant. Hop hop hop ! Souhaitez-vous intervenir sur la convention ou sur Monsieur GUILLON ?

Monsieur Marc THOMAS.- Pas du tout. Le rapport n° 18 a été voté, il n'y a pas de souci. Mais je voudrais profiter, Monsieur le Maire, avec votre permission, puisque nous sommes toujours dans le registre Éducation, Culture, Jeunesse et Sports pour signaler que le 2 juin, il y a eu une jeune association, l'école du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), qui fait sa manade aux arènes. Je vous demande de faire le nécessaire pour y participer et pour les encourager en le disant autour de vous.

Monsieur le MAIRE. - Vous savez que nous faisons plus qu'y participer.

Monsieur Marc THOMAS. - Monsieur le Maire, le 2 juin, il y a le *Racino e Jitello*. Dans le cadre des traditions, cette association débute. Je voulais juste attirer votre attention. C'est le 2 juin aux arènes de Sulauze. Merci.

Monsieur Jacques BAUDOUX. - La Ville suit de très près l'évolution des traditions provençales, notamment par rapport à *Racino e Jitello*, mais elle a aussi à cœur d'intégrer la dimension camarguaise à ces traditions-là, puisque Miramas est aux portes de la Crau et au seuil de la Camargue. Je connais les personnes qui ont monté cette école du RASED à Miramas, ce sont des amis, je les vois très souvent et je les suis personnellement. Ce sont des gens qui sont attachés à l'association Les Gardians de Crau, l'école Monte Camargue et les traditions camarguaises. Nous suivons cela avec beaucoup d'intérêt.

Monsieur le MAIRE. - La prochaine fois, vous me le rappellerez, si l'on vote une subvention un jour, que vous vous absteniez ou que vous ne participiez pas au vote, puisque vous venez de nous dire que vous les connaissez très bien.

Je vais aller plus loin, Monsieur BAUDOUX. Vous avez oublié juste un détail. La Ville, et surtout le lycée Cocteau, a mis en place une formation CFA (Centre de Formation d'Apprentis) des raseteurs. Cela a d'ailleurs un retentissement important dans toute la Camargue, et particulièrement aussi dans *La Provence*, où il y a eu un article. Nous avons surpris tout le monde, mais il se trouve qu'il y avait des élèves qui sont venus s'inscrire au lycée Cocteau, parce qu'il y avait de CFA de raseteur.

Les raseteurs, c'est quelque chose d'extraordinaire à voir. C'est plus qu'une tradition, c'est une passion. C'est aussi une économie, parce que tout le monde oublie qu'à partir d'un certain mois et tous les mois de l'été, c'est bon nombre de courses qui se font, et il y a toute une économie autour de cela (la vachette, le taureau, l'agriculteur, les arènes, la couture pour faire les « pomponnettes »). Nous serons là. Je ne sais pas à quel moment c'est, mais nous y serons.

Monsieur Jacques BAUDOUX. - Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais préciser que je suis ami avec tout le monde. Il faudrait donc que je quitte le Conseil municipal. Je suis aussi ami avec le tennis de table. En septembre au lycée Cocteau, c'est un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) qui va commencer. C'est justement un BPJEPS Camargue, et l'association des raseteurs et l'association Les Gardians de Crau sont intégrées à cette formation pour encadrer.

Monsieur le MAIRE. - Bien. Merci, Jacques. Je suis réjoui. Ce lycée Cocteau, qu'est-ce qu'il propose comme choses extraordinaires ! Mais mon petit doigt me dit que très prochainement, un autre lycée, dans une espèce de concurrence effrénée, va nous proposer

autre chose, mais je ne dis rien, car nous sommes dans le monde incroyable. On m'a prévenu. Je n'y serai pas, vous y serez, Madame. Nous vous ferons part de cela dans quelques semaines.

Madame Catherine FOURMENT.- Ce n'est pas de la concurrence, mais c'est de la complémentarité.

Monsieur le MAIRE.- Oui, c'est vrai, ce n'est pas de la concurrence, ou alors c'est... Comment dit-on ? D'accord. Vous ne suivez pas du tout. De l'émulation ! Monsieur Jean GUILLON, qui est lui aussi un fana de courses camarguaises urbanistes. Je passe de permis en permis. Allez-y !

URBANISME

N° 19 – CESSION, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL SITUÉ 17, AVENUE JEAN MOULIN À MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est l'ancienne épicerie de nuit, si vous vous souvenez.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Nous l'avons pris, parce que nous ne voulions pas que n'importe quoi s'installe, vous vous en doutez.

Monsieur le MAIRE.- Nous l'avons donc pris. Je répéterai juste une chose à l'ensemble des membres du Conseil. Probablement au mois de juillet, si nous y arrivons, ou au pire au mois de septembre, nous aurons deux grandes délibérations sur lesquelles nous vous proposerons de travailler et de voter, mais nous y reviendrons. Il s'agit principalement d'être dans le projet de cœur de ville, donc de revitaliser le cœur de ville et de soutenir les commerces. Maintenant, quand la Ville préempte ce genre de chose, elle a décidé de travailler exclusivement avec l'association des commerçants de Miramas pour définir quel type de commerce, quel type d'activité derrière doit s'implanter. Ils ont accepté de le faire et de travailler avec nous et avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. Nous avons donc récupéré un petit local avec moins de souci. Je vous propose de le voter.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Je voudrais vous dire qu'il y a une liste des décisions qui ont été prises. Comme vous le savez, ce sont beaucoup de conventions, de dispositions de moyens, de lieux, etc.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 11 mars au 5 mai 2018.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Je découvre avec grande envie la liste des marchés publics auxquels les membres du Conseil municipal participent. Il y a deux pages, c'est Byzance !

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, c'était un Conseil municipal très rapide. Nous en aurons un en juillet, *a priori* autour du 5 juillet, en attendant certaines décisions nous concernant. Il y a des conventions ou autres qui doivent arriver, puisque si le Conseil départemental nous dit « oui », il faudra l'intégrer.

Quelques fêtes. Je voudrais d'abord vous informer que vendredi soir, au Comœdia, il y a une première et un très beau film avec la réalisatrice et l'acteur principal qui

est un acteur... Madame l'Adjointe à la Culture, l'acteur est connu, il s'appelle... Pardon ? Moussa Maaskri qui a un visage très dur, qui a joué d'ailleurs dans *Taxi 14*, un « truc » comme ça, puisqu'il doit y en avoir au moins 14. Je vous conseille Mesdames et Messieurs les élus d'y venir, et vous avez intérêt, pour une somme modique de 3,50 euros si vous êtes dans le social, 5 euros si vous n'êtes pas dans le social.

Je voudrais vous rappeler aussi que dimanche – dimanche ! - il y a *Racino et Jitello*, et le samedi matin, Miramas Propreté. Je voulais que l'on termine là-dessus. Le rendez-vous de l'activité de Miramas Propreté a lieu à 9 heures, devant le théâtre. Il y aura beaucoup de monde.

Je tiens à dire d'ailleurs que la Fête de la nature à Cabasse, malgré un temps incertain, a réuni énormément de monde. Je suis très heureux de la façon dont les choses se passent sur nos fêtes. Cela va nous faire du bien de nous retrouver, les uns les autres, pendant les fêtes avant de plonger dans les fêtes votives, etc.

Vous avez donc du travail ce week-end, Mesdames et Messieurs. Bonne soirée.
La séance est terminée.

La séance est levée à 20 heures 10.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

